



Plan d'aménagement local
Dossier d'affectation

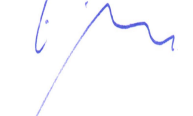
Plan des limites de construction, des alignements obligatoires et des périmètres d'évolution (6 / 7)

Modifications

4e enquête publique

Version:	v.07 (M)	Date:	24.05.2022
Format:	901 mm x 1060 mm	Échelle:	1 : 5000

Visa de la Direction de l'Édité

 Andrea Burgener Woeffray Directrice de l'Édité	 Enrico Slongo Architecte de ville	 Delphine Galliard Chef de secteur
---	---	---

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle du canton de Fribourg

N°	22	du	04.06.2022	au	04.07.2022
----	----	----	------------	----	------------

Adopté par le Conseil communal de Fribourg

Thierry Steiert Syndic	David Stult Secrétaire de ville
---------------------------	------------------------------------

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement

Jean-François Steiert Conseiller d'Etat, Directeur

Le Plan d'aménagement local de la ville de Fribourg a été mis à l'enquête publique du 17 novembre 1986 au 16 décembre 1986 et du 03 avril 1989 au 02 mai 1989. Il a été adopté par le Conseil communal le 24 juillet 1989 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 décembre 1989.
La version générale du Plan d'aménagement local de la ville de Fribourg a été mise à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle du canton de Fribourg N° 46 du 16 novembre 2018, N° 25 du 27 juin 2019 et N° 28 du 19 septembre 2020 au 17 octobre 2020.

Plan des limites de construction, alignements obligatoires et périmètres d'évolution

Limites de construction, alignement obligatoire ou distance à la forêt: tracé enlevé pour enquête publique 04

Limites de construction (nouveau tracé pour enquête publique 04)
Limites de construction (tracé inchangé depuis enquête publique 03)

Alignement obligatoire (nouveau tracé pour enquête publique 04)
Alignement obligatoire (tracé inchangé depuis enquête publique 03)

Alignement obligatoire sous arcade (tracé inchangé depuis enquête publique 03)

Double hachure: Périmètre d'évolution des constructions
Simple hachure: Périmètre d'évolution pour constructions souterraines uniquement

Limite de construction par rapport à l'espace réservé aux eaux (nouveau tracé pour enquête publique 04)

Limite de construction par rapport à l'espace réservé aux eaux (tracé inchangé depuis enquête publique 03)

Distance à la forêt (limite de construction par rapport à l'aire forestière) - nouveau tracé pour enquête publique 04

Distance à la forêt (limite de construction par rapport à l'aire forestière) - tracé inchangé depuis enquête publique 03

Contenu indicatif

Aire forestière (AF)

Zone verte de protection du paysage (ZVPP)

Cours d'eau naturel

Espace réservé aux eaux (nouveau tracé pour enquête publique 04)
Espace réservé aux eaux (tracé inchangé depuis enquête publique 03)

Ligne à haute tension

Périmètre régi par un plan d'affectation cantonal (PAC)

Plan d'aménagement de détail (PAD)

Secteur de protection des fortifications

